



# CONSEIL GENERAL

---

Législature 2020 – 2024  
7<sup>ème</sup> séance

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE  
du 20 février 2023 à 19 h 30 au BSP**

---

## ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal du 19 décembre 2022
3. Nomination d'un membre à la vice-présidence en remplacement de M. Gabriel Krähenbühl, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au crédit de construction pour le nouveau complexe scolaire
5. Fusion – point de situation
6. Communications du Conseil communal
7. Questions et divers

## 1. Bienvenue et appel

**M. Tillé Yves, Président du CG**, souhaite la bienvenue, fait un rappel concernant les règles de bienséance, annonce la démission d'un suppléant socialiste : Mme Lorena Villena puis procède à l'appel.

**Présents :** 28  
**Excusés :** -  
**Absents :** 1  
**Majorité simple :** 15  
**Majorité effective :** 20

*L'ordre du jour est accepté tacitement.*

## 2. Procès-verbal du 19 décembre 2022

**M. Wintgens David**, demande de modification concernant le précédent PV à la page 6 notamment. **Mme Steiger Burgos, présidente du CC**, Les bandes-son ont été revérifiées et les anomalies avaient effectivement été dites. Il ne s'agit pas d'une erreur de retranscription.

Le PV est ainsi accepté à l'unanimité.

## 3. Nomination d'un membre à la vice-présidence en remplacement de M. Gabriel Krähenbühl, démissionnaire

**M. Ouerhani Nabil, vice-président**

## 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au crédit de construction pour le nouveau complexe scolaire

**M. Tillé Yves, président du CG**, rappelle que ce point requiert la majorité des 2/3 des membres présents. Cela signifie que les absences seront comptées comme un « non », il faudra ainsi 2/3 de « oui » dans le cas où ce point serait accepté.

**M. Zeller Thomas, CC.** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, depuis 2013 le CC étudie que faire avec nos 3 bâtiments scolaires : le vieux collège inutilisable depuis des années pour des classes scolaires, le nouveau collège vétuste ne correspondant plus aux normes et le bâtiment Jardillets 18 partiellement rénové il y a 3 ans. Différentes variantes et options ont été analysées. En 2019, le CG a voté l'option de tout centraliser sur le site rue du collège 10, dans un nouveau bâtiment. Cette option a été estimée à 16 mio de francs, mais sans que ce montant ne fasse partie du vote. En 2020 le cahier de charges a été peaufiné en y ajoutant 2 salles de réserve, une salle d'éducation numérique, une salle polyvalente et quelques autres éléments mineurs. En 2021 un concours d'architecture a été lancé et l'atelier d'architecture Berchier de Fribourg était le lauréat. Ici présent Monsieur Noam Berchier et son collaborateur Monsieur Alexandre Gobbini. En 2022, les architectes ont commencé à élaborer l'avant-projet permettant, à terme, de calculer les coûts. En octobre de cette même année ils nous ont présenté le premier chiffrage qui s'approchait des 30 mio de francs. Le CC a tiré alors le frein à main et a demandé aux architectes de trouver une solution pour rester dans la limite des 20 mio, jugés supportables pour nos finances, ceci aussi par BDO notre fiduciaire qui nous appuie pour l'analyse et la planification financière à moyen terme. Nous nous rendions rapidement compte que des petites coupures ne suffisaient pas et qu'il faut réfléchir à fond, et qu'un redimensionnement s'avérait nécessaire. Heureusement, nous avons des alternatives. Les architectes nous proposaient 7 différentes variantes. Le CC a opté pour centraliser toutes

les activités scolaires sur le site rue du collège, inclus les classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année actuellement au 2<sup>ème</sup> étage Jardillets 18, mais en laissant la crèche dans le bâtiment Jardillets 18, et d'y installer aussi le parascolaire dans le 2<sup>ème</sup> étage libéré par l'école; ceci en attendant de trouver une autre solution. En effet le CC étudie d'autres possibilités, dont celle d'installer l'accueil écolier au STPA. Madame Maud Morey vous informera sur le trajet de l'école aux Jardillets, après la présentation des architectes. Les architectes nous ont présenté le chiffrage de cette nouvelle variante en janvier 2023. C'est celle que les architectes vont vous présenter après mon introduction. Voici les pour et contre de cette variante qui vous est soumis aujourd'hui :

- Le but initial de centraliser toutes les activités pré/para et scolaire ne sera pas atteint, mais au moins toutes les classes de l'école seront sur un seul site.
- Une diminution du trafic à travers le centre d'Hauterive en résultera quand-même, vu qu'il n'y aura plus les classes 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> au Jardillets 18, il n'y aura plus d'heure de pointe entre 8h00 et 8h15.
- Si le parascolaire devait rester dans le bâtiment Jardillets 18 quelque temps, avant de réaliser une autre solution tout près de l'école, le CC organisera la sécurisation du trajet, comme il le fera aussi pour le trajet centre – école provisoire au CS.
- Dans le nouveau complexe scolaire les 2 bâtiments seront d'un étage plus bas que dans le projet initial, cela allège le bâti à l'entrée au village et diminue l'ombre vers la rue de la Croix d'Or.
- Le bâtiment A (le grand à l'Ouest longeant la rue du collège) n'aura que 3 étages facilitant et économisant les mesures d'accès pour les secours. Normalement les bâtiments scolaires primaires ne devraient pas dépasser 3 étages.
- L'espace scolaire sera moins dense, il y aura plus d'espace de récréation par élève (avant c'était une occupation maximale au sol)
- Il y aura une salle polyvalente au parterre du bâtiment B donnant sur l'espace de récréation et le lac, qui pourra être louée par la commune et les privés pour leurs assemblées et fêtes.
- Les frais financiers (intérêts et amortissement) du nouveau complexe scolaire seront à une très grande partie supportés par l'EORÉN.
- Pour ce projet, la mutualisation des coûts de l'école entre les 9 communes du syndicat EORÉN profitera enfin à Hauterive ; durant des dizaines d'années, Hauterive participaient aux coûts des nouveaux bâtiments scolaires des autres communes. Maintenant ce sera notre tour d'en profiter. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général le CC vous propose – vu notre situation financière et la situation économique d'aujourd'hui – une bonne solution pour améliorer les conditions d'enseignement de nos enfants. C'est un investissement pour notre futur et la génération future, sans trop endetter cette future génération. En effet aujourd'hui nous vous proposons de réaliser la centralisation scolaire, alors que le CG et la population avaient choisi la centralisation totale. Le CC est bien conscient que le fait que le parascolaire ne soit pas sur le même site complique la vie de certains parents. Nous vous assurons toutefois que nous mettons tout en œuvre pour qu'une meilleure solution soit trouvée. L'EORÉN accepte que nous utilisions la salle polyvalente pour la table de midi, en tous cas les premières années, en attendant de trouver une meilleure solution. En attendant, la centralisation scolaire dans des bâtiments neufs telle que proposée aujourd'hui, permettra d'offrir à nos élèves dès 2026 des conditions d'enseignements modernes, dans un cadre des plus agréables, ce qui mettra définitivement fin à la situation actuelle où les élèves et le corps enseignant passent leurs journées dans un bâtiment vétuste et rempli de courant d'air. Maintenant la parole aux architectes pour vous montrer le projet en détail. Madame Maud Morey nous parlera ensuite du trajet Souris Verte – école.

**M. Berchier Noam, Atelier Berchier.** Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers généraux, je remercie M. Zeller pour cette introduction. En septembre de l'année passée, nous sommes venus vous présenter l'avancement du projet du Complexe scolaire. A cette occasion, de nombreux thèmes ont été abordés à l'exception de l'aspect financier. En effet, à ce moment-là, les coûts du projet n'étaient pas encore connus et nous étions en train de débiter le chiffrage. Le Conseil communal ne voulait pas se contenter d'une simple estimation financière basée sur des ratios de volumes ou de surfaces. Avant de

communiquer et de prendre des décisions importantes pour le futur de la Commune, il a été estimé nécessaire de réaliser un chiffrage détaillé et complet basé sur des métrés et des quantités effectives. Dans un contexte économique instable, il était d'autant plus nécessaire d'effectuer un travail de développement en profondeur pour s'assurer que les coûts correspondent à la nouvelle réalité économique et à la capacité financière de la Commune. Avec un peu de recul, ce travail s'est avéré indispensable, il a permis de prendre la mesure du prix réel de ce projet ambitieux. En tant que professionnel de la construction, nous avons nous même été surpris par le résultat et par l'ampleur de l'augmentation des coûts. Nous avons immédiatement réagi en épurant le devis et en simplifiant certains choix. Nous sommes arrivés à économiser 1.5 million, mais le devis dépassait toujours et largement la capacité financière de la Commune et le projet se dirigeait dans une impasse. Le Conseil Communal nous a alors demandé de porter un regard critique sur cette situation et de trouver des pistes d'économies substantielles. Le constat : Comme vous le savez, le programme initial était ambitieux et dense par rapport à la taille du site. La grande difficulté était de créer deux espaces extérieurs séparés, le premier pour l'école et un deuxième pour la crèche. Le projet devait user de certains artifices, notamment la création d'un socle pour loger le préscolaire. Ce socle prévu dessous la cour d'école était la partie la plus onéreuse du projet, d'autant plus, qu'il était complexe d'y amener de la lumière naturelle. Nous avons également porté un regard critique sur le cahier des charges et nous avons mené des discussions avec l'EORÉN pour optimiser certaines parties du programme. Forts de ces constats, nous avons proposé de nombreuses alternatives qui respectent l'idée initiale du projet. Au final, il a été retenu de :

- Supprimer le socle avec la crèche
- Supprimer le parascolaire et se concentrer uniquement sur le programme scolaire
- Mutualiser certaines salles spéciales
- Maintenir une seule salle polyvalente en lien avec la cour

Les conséquences sont :

- Un projet en adéquation avec la capacité financière de la Commune
- Un projet qui améliore la qualité des aménagements extérieurs et la vie des utilisateurs
- Un cahier des charges mieux optimisé à la capacité du site et qualitativement supérieur

L'esprit du projet reste identique :

- Maintenir deux bâtiments
- Créer une cour centrale sécurisée
- Créer le dégagement sur le lac
- Maintenir la même typologie d'école

Je passe la parole à mon collègue pour la présentation du projet.

**M. Gobbini Alexandre, Atelier Berchier.** Afin de bien comprendre les changements, je vous présente en premier lieu le cahier des charges et la morphologie des bâtiments avant de vous présenter le nouveau projet en situation et en détail. Cahier des charges : En parallèle du travail d'optimisation des coûts, un travail important d'optimisation du cahier des charges a été réalisé en collaboration avec l'EORÉN. Nous avons pu observer quelques éléments du programme qui pouvaient être optimisés. Le schéma du programme est montré.

Grâce à la modularité du projet, la typologie du bâtiment A est conservée :

- Toutes les salles de classes primaires aux angles
- Les salles spéciales sont situées au centre

- Les salles perce-neige sont disposées autour d'un vestiaire commun (futur)
- Les salles 1-2H sont situées au rez-de-chaussée

Dans le bâtiment B, se situent les salles suivantes :

- ACM (Activités Créatrices Manuelles)
- AMT (Activités Manuelles sur Textile)
- Polyvalente

Les enjeux urbains avaient déjà été clairement identifiés par les organisateurs du concours, il s'agit notamment de reconnecter le site scolaire existant à son contexte. Le projet vise donc en premier lieu à relier le site à ses environs et à valoriser les vues en direction du lac de Neuchâtel. En rabaissant la butte et en positionnant deux bâtiments de chaque côté de la parcelle, l'implantation proposée permet de créer un espace central très intéressant. L'intervention dispose d'un dégagement visuel vers le Sud, y compris depuis l'arrière du site. L'orientation des bâtiments est perpendiculaire au coteau et reprend la morphologie du vieux village d'Hauterive. Elle garantit une continuité avec le tissu construit et offre une cohérence avec l'échelle du bourg. La porte d'entrée au site historique se trouve ainsi améliorée.

**Bâtiment A :** Le Rez-de-chaussée abrite les 3 salles enfantines 1-2H. Cette disposition a l'avantage que ces salles soient en relation directe avec la cour et permet de rapidement séparer les flux des élèves : Les tous petits n'auraient pas besoin de monter à l'étage. La séparation des flux des enfants plus grands est faite directement avec les deux escaliers.

**Étages :** Dans les étages, la typologie positionne les salles de classes aux angles du bâtiment. Cette option individualise les vestiaires et génère une ambiance domestique et une échelle de projet adaptée aux niveaux primaires. Pour les salles spéciales : Au 1er, nous trouvons les salles perce-neige et la salle d'informatique/science. Au 2e, nous trouvons la salle des maîtres et la salle d'appui.

**Bâtiment B :** Nous trouvons les salles ACM et AMT en partie nord, ainsi que la salle polyvalente en partie sud, en relation directe avec la cour, située au cœur du projet. Elle dispose d'une petite cuisine pour la confection de collations ainsi que d'un local rangement pour les tables et les chaises. En période scolaire, cette salle sera utilisée pour la rythmique et des spectacles. Hors période scolaire, elle pourrait être louée à des sociétés locales par exemple. En discussion avec l'EORÉN : en plus de la salle polyvalente, la configuration des deux salles ACT + ACM avec un accès direct depuis le Rez-de-Chaussée, permettrait d'envisager une location externe pour des ateliers, ce qui est déjà le cas dans d'autres collèges.

**Profils géotechniques :** Grâce à des sondages géotechniques réalisés en octobre passé, il a été possible de définir le profil de la composition du terrain. De ce fait, les sous-sols ont été optimisés et le nouveau projet est moins enterré que le précédent. Ce qui réduit considérablement les travaux en lien avec la roche, qui sont relativement coûteux.

**Les façades :** Le photomontage a été mis à jour, l'essence du projet est conservée.

**Procédure de légalisation du terrain :** Pour ce thème, les études sont menées en collaboration avec des urbanistes et des ingénieurs en mobilité. La procédure d'adaptation de la Zone suit son cours et une demande de préavis a été formulée au Canton l'année passée. Un contrôle des gabarits et des indices a été fait sur la base du nouveau projet et a confirmé que la ZUP actuelle doit toujours être adaptée pour accueillir le nouveau projet. La Commune a reçu un préavis favorable à la mi-décembre et le voisinage est tenu informé régulièrement de l'avancement des études. Les prochaines échéances pour la procédure sont : 19 juin : votation pour la modification partielle du PAL au Conseil Général. A la suite : mise à l'enquête publique et le délai référendaire. La sanction du Conseil d'Etat devrait parvenir à la Commune d'ici fin août - début septembre.

**Planning :** Avec le décalage de la votation du crédit de construction prévu initialement au mois de décembre, le planning a pris un léger retard pour le démarrage des travaux mais le calendrier général est maintenu, avec une rentrée scolaire prévue pour juillet 2026. A noter qu'il s'agit d'un planning intentionnel. Avec la Commune, nous évaluons régulièrement les éventuels risques pour que ces échéances soient maintenues, notamment en informant régulièrement le voisinage pour éviter d'éventuelles oppositions.

**M. Berchier Noam, Atelier Berchier.** Introduction des coûts. L'estimation des coûts est basée sur la méthode de chiffrage selon les codes de frais de construction (CFC) avec une précision d'avant-projet. Les calculs sont effectués sur la base de mètres effectifs et des prix unitaires indexés en fonction des corps de métier. Ce chiffrage a été réalisé avec l'ensemble des mandataires: ingénieurs civils, chauffage, ventilation, sanitaire et électricité. Des études géologiques ont été réalisées et prises en compte. Les matériaux prévus sont standards, durables et adaptés à un bâtiment public, (qualité moyenne à moyenne/supérieure). Ces coûts ont été contrôlés et discutés avec un économiste de la construction. L'indice des prix de la construction = +15.6% par rapport à l'indice de référence octobre 2020. Je passe la parole à mon collègue pour la présentation des coûts

**M. Gobbin Alexandre, Atelier Berchier.** Présentation des coûts.

En résumé, voici ce qui est compté dans les coûts : CFC 1

- Expertises et constats de l'existant, preuves à futur pour le voisinage
- Sondages géologiques
- Démolition des bâtiments existants, gestion des matériaux et préparation du terrain

CFC 2

- Tout ce qui concerne les bâtiments (canalisations, fondations, structure, enveloppe et finitions)
- Dalles mixtes bois-béton et toitures végétalisées
- Photovoltaïque en toiture sur le maximum de surface possible
- Sous-station pour le raccordement au futur CAD
- Ventilation simple-flux = solution mixte : mécanique et manuel, favoriser le «low tech»

CFC 3

- Installations techniques spécifiques (certaines lustreries et appareils techniques, etc.)
- Récupération d'eau de pluie pour de l'arrosage extérieur
- Quelques travaux pour améliorer le confort dans l'abri PC existant
- L'équipement complet de mobilier fixe pour ACT/ACM/ Science-info / Salle Polyvalente

CFC 4

- L'ensemble des aménagements extérieurs (y. c. stationnement vélos, surfaces végétales, place jeu)
- Revalorisation de la pierre d'Hauterive pour certains murs de soutènement

CFC 5

- Ensemble des frais, y. c. les frais de financement
- Toutes les taxes de raccordement communales et de raccordement au futur CAD

CFC 6

- Environ 5% de réserve pour le divers et imprévu

A noter que ce montant est comptabilisé comme dépensé mais qu'il s'agit d'une réserve.

CFC 9

- Tout le mobilier qui ne fait pas partie de la prise en charge EORÉN (vestiaires, bancs, rideaux, ...)
- La récupération et la mise en valeur de l'horloge existante

Évolution des coûts :

Cette diapositive représente une chronologie de l'évolution du projet pour essayer de comprendre les différentes étapes jusqu'au projet actuel. Vu l'évolution du projet, du cahier des charges et de la précision des coûts, il est très délicat de comparer ces montants. Au départ, les premières estimations ont été réalisées par d'autres entités pour comparer différentes variantes entre elles. Ensuite, un organe externe avait évalué le projet durant la phase de concours avec une précision de +/- 20%, soit entre 16 et 24 millions. Cette

évaluation visait en premier lieu à comparer les coûts des projets primés. Certains éléments ont été interprétés pour rendre viable les projets et de pouvoir les comparer sur le même pied d'égalité.

**M. Berchier Noam, Atelier Berchier.** Conclusion. Nous arrivons au terme de la présentation. Il ne nous appartient pas de porter un regard politique sur l'évolution du projet. Par contre, du point de vue professionnel, nous pouvons vous assurer que la nouvelle mouture de ce complexe nous semble plus adaptée aux besoins réels de la Commune d'Hauterive. L'idée initiale de rassembler toutes les fonctions sur un seul et même site est intéressante, mais elle comporte de nombreux inconvénients, en particulier sur un site exigu. Nous sommes certains que vous l'aurez compris ! Nous vous remercions pour votre écoute.

**M. Zeller Thomas, CC.** Passe la parole à Mme Morey Maud pour parler du trajet entre les Jardillets et le nouveau Collège.

**Mme Morey Maud, directrice SV.** Bonsoir à tous. Les trajets école/parascolaire font partie du cahier des charges d'une structure d'accueil, c'est ainsi quelque chose que nous faisons déjà depuis toujours dans la continuité du fonctionnement de l'établissement. Ce n'est ainsi pas exceptionnel de devoir faire les trajets avec les enfants, qui sont encadrés par des adultes formés professionnellement. Ainsi leur sécurité est assurée durant lesdits trajets. Cela s'inscrit aussi dans, pour aller un peu plus loin, notre projet pédagogique car nous sommes labélisés « Youp'là Bouge ! ». Cela veut dire que nous promovons le mouvement chez les enfants, nous sommes formés pour cela. Le fait d'effectuer ces déplacements quotidiens est aussi très important pour les enfants, pour les faire bouger avant l'école, avant le parascolaire. Je voulais simplement vous rassurer par rapport à cela.

#### Questions :

**Mme Muriset Sandrine.** Concernant les salles de réserve, je ne suis pas bien sûre d'avoir compris : actuellement il y a dix classes, de 1H à 8H, j'ai compris qu'il y a deux salles de réserve, celles qui sont maintenant pour les Perce-Neige, mais la troisième est... ?

**M. Gobbini Alexandre, Atelier Berchier.** Dans le cahier des charges du concours, il avait été demandé huit salles pour les classes primaires et deux salles de réserve. En supprimant une, nous conservons une salle de réserve pour le primaire.

**Mme Muriset Sandrine.** Mais lesquelles sont-elles ? **M. Gobbini Alexandre, Atelier Berchier.** C'est une de ces sept salles. **Mme Muriset Sandrine.** Mais il y a dix classes habituellement, en l'état actuel. **M. Gobbini Alexandre, Atelier Berchier.** La salle de réserve concerne le niveau primaire. **Mme Muriset Sandrine.** Ainsi il n'y a pas de salles de réserve supplémentaires ? Que les deux des Perce-Neige ? Vu qu'en l'état actuel il y en a dix qui sont utilisées...

**M. Gobbini Alexandre, Atelier Berchier.** Les dix c'est les 3H donc de 1 à 8, et compter les classes enfantines, cela fait donc dix plus une salle de réserve. **Mme Muriset Sandrine.** C'est ce que je dis, s'il y en a dix, où est la classe de réserve ? C'est cela que je ne comprends pas, nous en avons sept plus trois, cela fait dix mais où est la salle de réserve par rapport à l'état actuel ?

**M. Zeller Thomas, CC.** La situation actuelle est qu'entre la trois et quatre, nous avons trois classes. La une et la deux, nous pourrions avoir trois au lieu de deux, sont comme toutes les salles, de la même taille et nous pouvons jouer avec cela. Nous avons du mou dans les classes trois, quatre et cinq ainsi que dans les classes une et deux. Selon les cas, il y a une fois trois classes de première et deuxième, puis une fois trois classes de troisièmes et quatrièmes : cela dépend un peu et ça va vite. Cependant nous avons toujours, pour les premières, deuxièmes et les troisièmes et huitièmes, une de réserve, une salle très peu utilisée. Nous savons aussi que l'EORéN vient de faire une nouvelle étude démographique et nous savons ainsi qu'à l'Est de la ville, il y a un agrandissement assez rapide mais cependant autour de La Coudre. Tandis que de notre côté d'Hauterive, vers St-Blaise et plus loin, il s'agit plutôt d'une lente croissance.

**Remarque a posteriori de M. Zeller.** Les explications n'étaient en effet pas très claires. Ainsi Hauterive a besoin de 9 à 10 salles de classe supplémentaires, le nombre variant durant les années. Il en sera ainsi construit 10 de plus, avec encore 2 salles Perce-Neiges. Dès lors il y aura 2 ou 3 salles de réserve en comptant les salles Perce-Neiges.

**Mme Quiquerez Sabine.** Les enfants qui ne vont pas manquer d'arriver avec le projet Croix-d'Or, pensez-vous qu'ils auront de la place ? **M. Zeller Thomas, CC.** Tout à fait, nous sommes sur un site entre le Bas-Lac et l'école de la ville, Crêt-du-Chêne ; déjà, nous échangeons des élèves entre les différents sites. Si, par exemple, dans une classe de septième, il y a trop d'élèves et que nous en avons vingt-quatre ou vingt-cinq, nous essaierions de proposer trois ou quatre élèves qui habitent Rouges-Terres d'aller plutôt au collège de Vigner. Ça serait la même chose si au Crêt-du-Chêne, il y avait trop d'élèves, alors ils nous en enverraient quelques-uns de temps-en-temps. C'est là l'avantage de l'EORéN, nous pouvons en quelque sorte jongler avec les élèves pour équilibrer les classes et ne plus avoir de classes surpeuplées.

**M. Poggia Lorenzo.** Mes questions sont les mêmes que la dernière fois : l'espace extérieur dédié à l'école avec les potagers ou lieux du même genre, au niveau esthétique, serait-il possible d'intégrer de la matière de type pierre d'Hauterive dans les matériaux de construction extérieur ? De vous coordonner avec la Croix-d'Or qui aurait fait la même chose afin d'avoir une espèce de continuité dans le village ? **M. Berchier Noam, Atelier Berchier.** Concernant votre première question liée aux espaces extérieurs, la totalité du site sera dédié aux espaces extérieurs. Le lien avec le nouveau projet, et son grand avantage, est que le trottoir est plain-pied, nous n'avons ainsi plus besoin d'une rampe pour y accéder. Nous avons aussi un espace central. C'est clair que maintenant, il reste à faire une étude avec un architecte-paysagiste pour la suite mais l'idée est de trouver de bons compromis entre les espaces végétalisés et les espaces verdure afin de pouvoir répondre à tous les usages. C'est clair qu'il y aura aussi une partie avec des jeux pour les plus petits, et peut-être, une autre partie avec des jeux sportifs, comme par exemple le basket, du foot, etc. Tout cela sera pris en compte et il y aura ainsi différents espaces, riches et variés, notamment avec des jardins potagers, car il y a aussi un projet en cours lié à ces éléments. Il est vrai qu'il y a une certaine biodiversité qui serait la bienvenue, notamment avec différentes espèces végétales, c'est bel et bien ce que nous visons. **M. Poggia Lorenzo.** Le toit aussi du bâtiment B ? **M. Berchier Noam, Atelier Berchier.** C'est effectivement une bonne question, c'est un toit qui est en effet très visible. Disons que toutes les salles de classe auront un regard sur ce toit et il serait peut-être bienvenu, à cet endroit-là, d'avoir un toit végétal, et pourquoi pas même quelque chose de plus extensif que ce que nous avons l'habitude de voir, comme un endroit spécialement dédié à la biodiversité. Concernant la pierre d'Hauterive, nous y avons aussi pensé, même si nous ne connaissons pas le projet dont vous parlez. Nous pensons cependant que cela est possible car après tout, pourquoi pas ?

**M. Zeller Thomas, CC.** Petit complément, c'est une promesse du Conseil communal : après la votation concernant l'ancien collège, nous allons récupérer quelques pierres jaunes d'Hauterive et nous les réutiliserons mais ça ne sera que plus tard que nous les utiliserions. Il en est aussi ainsi avec l'horloge sous le toit du vieux collège, elle sera mise en valeur pour que les élèves réalisent qu'ils font partie d'un pays horloger.

**M. Britz Andreas.** Sauf erreur de ma part, il y a un droit de passage pour les voitures des voisins, à l'Est des constructions, où ils peuvent s'y parquer le week-end et le soir, comment se règle cette situation ? Est-ce toujours un droit de passage ? Ce droit de parcage existe-t-il toujours ? **M. Zeller Thomas, CC.** Non, il s'agit plutôt d'un droit accordé sans preuve écrite, donc plutôt un arrangement à l'amiable avec les voisins. Ces derniers peuvent utiliser, en passant devant le Vieux Collège, lorsqu'il n'y a pas cours, et parquer leurs voitures derrière l'Ancien Collège. Comme il a été dit, il n'y a pas de preuve écrite d'un tel arrangement, il n'y a qu'un droit de passage pour les piétons à travers la cour et cela doit être respecté car, en bas à droite, donc au sud-est, il y aura aussi probablement une entrée pour eux.



**M. Britz Andreas.** Pour préciser ma question, sera-t-il autorisé pour les voitures de parquer à l'Ecole ou est-ce que cet arrangement a pris fin ? **M. Zeller Thomas, CC.** C'est un « non » catégorique, il ne sera pas possible de parquer à l'école durant les heures de cours et ce n'importe où en Suisse, dans tout le réseau de l'EORÉN, et les voisins en sont conscients.

**Mme Quiquerez Sabine.** Donc, dans ce projet, le bâtiment des Jardillets 18, reste toujours trop éloigné des transports publics et du bas du village... Les allers-retours entre les deux sites sont problématiques. Ainsi les deux sites ne permettront toujours pas une synergie efficace. Je pense notamment aux parents qui vont peut-être amener un enfant à la crèche puis un autre à l'école. Nous ne pouvons pas demander d'une part aux parents de limiter leurs trajets en voiture et de l'autre éparpiller leurs enfants. C'était cependant l'une des principales volontés du projet : regrouper tout le monde afin d'éviter ce genre de problèmes. Ainsi, pour moi, si nous ne pouvons pas amener les transports publics aux enfants, il faut amener les enfants aux transports publics, voire redescendre tout le monde en bus.

**M. Zeller Thomas, CC.** Une brève réaction de ma part, nous vivons dans une réalité, comme je l'ai déjà mentionnée, où il faut miser sur des investissements dans le futur, se projeter pour la génération future sans l'empiéter. Le Conseil communal, avec l'appui d'autres collaborateurs, se sont vus contraints de limiter leurs investissements, à environ 20 millions de francs. Malheureusement, c'est la vie qui est faite ainsi. Le Conseil communal a dû réfléchir à moyen terme et prévoir pour les générations futures ce qui était possible dans l'immédiat.

**Mme Steiger Burgos Martine, CC.** Pour rebondir sur ce qu'a dit mon collègue, l'intervention de Madame Morey Maud, directrice de la structure d'accueil, a démontré que, même si pour certains parents cela peut être une péjoration pour la situation future par rapport à la situation actuelle, pour de nombreux autres parents cela ne représente pas du tout un inconvénient et ils voient ce statu quo sur le site comme un point très positif. En ce qui concerne les trajets des parents, à partir du moment où les enfants qui restent en haut sont ceux étant à la crèche, ces derniers ne sont pas soumis à un horaire de début de journée. Nous pouvons ainsi tout à fait imaginer que les parents adaptent leurs horaires afin que l'enfant allant à l'école arrive à l'heure et que celui allant à la crèche soit déposé par la suite. C'est ce que mon collègue a voulu dire lorsqu'il a mentionné qu'il n'y aurait pas d'heure de pointe, étant donné que les horaires d'arrivées à la crèche peuvent s'étendre sur de plus grandes périodes. **Mme Quiquerez Sabine.** J'aimerais juste ajouter qu'un parent qui amène son enfant pour 08 h 15 à l'école, et son deuxième enfant, qui n'a pas d'horaire, à la crèche, c'est compliqué. S'il l'amène à la crèche, c'est qu'il a autre chose à faire, en l'occurrence il va travailler. Peu d'employeurs acceptent que l'on arrive au travail à 09 h 00. C'est ce que j'essaie de dire en parlant du bus car si nous les avons tous à la même place, c'est tout de même plus simple et ça prend moins de temps. **M. Zeller Thomas, CC.** C'était en effet le but initial du projet mais la réalité dans laquelle nous vivons nous montre que, malheureusement, nous allons plutôt réaliser un autre projet, comme les architectes l'ont dit, qui a d'autres avantages.

**Mme Gillard Michèle.** Nous avons bien compris que vous faites au mieux mais, à terme, nous aimerions bien savoir pour le regroupement : avez-vous un planning, avez-vous des solutions ? Ou alors est-ce que ce qui est proposé ici est valable pour les quinze à vingt prochaines années ? Seulement les trois et quatre prochaines années ? Ça veut dire que la crèche va-t-elle rester là-bas ad aeternam ? D'autres choses sont-elles envisagées ? Si tel est le cas, pouvez-vous nous donner des pistes à étudier ? **M. Zeller Thomas, CC.** Le Conseil communal analyse d'autres options, entre autre avec le STPA, comme mentionné dans l'introduction. C'est une des options en train d'être analysées mais rien n'est gravé dans le marbre, nous ne pouvons rien dire de concret pour le moment. Cependant, pour la crèche, est-ce réellement un désavantage qu'elle reste aux Jardillets ? Selon moi, mais je n'y travaille pas, même si j'entends les parents qui viennent amener leurs enfants justement grâce aux Jardillets 18 et de l'espace vert s'y trouvant, ça n'a pas l'air si terrible. **Mme Morey Maud, directrice SV.** Ce que je tiens à dire c'est que la plupart des personnes, donc des parents, qui inscrivent leurs enfants chez nous c'est aussi pour des raisons géographiques au niveau de la crèche car le jardin aux Jardillets 18, c'est exceptionnel. Je

crois que nous sommes d'ailleurs la seule structure du canton à posséder cela. Nous, ainsi que l'équipe éducative et toute la structure, sommes heureux de travailler là-haut, cela est bien clair. Nous avons une qualité de vie là-haut qui est très agréable. Les parents seraient aussi, je pense, heureux si nous restions là. Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a une facilité de parcage, en plus d'un certain nombre de points positifs dans le fait de rester là-haut.

**M. Ramsbacher Laurent.** En septembre 2019, nous avons quatre variantes à choix pour le Conseil communal. La décision du remaniement est proche de la variante numéro quatre, qui présentait passablement de points faibles. Et c'est celle retenue par le Conseil Général. Je vais citer trois points qui avaient été retenus : premièrement, l'assainissement des Jardilletts 18 qui est problématique au niveau des normes. Deuxièmement, relations réactivité scolaire et village ne sont pas encore résolues. Et dernièrement, trafic à travers le village. Ces trois points vont-ils disparaître avec le projet présenté ce soir ? **M. Zeller Thomas, CC.** Pour le premier point, donc l'assainissement des Jardilletts 18, c'est vrai que c'était une usine et qu'elle en restera donc une usine qui n'est pas construite pour une crèche. Ce bâtiment, nous l'avons assaini et refait il y a trois ans environ, avec votre autorité qui avait approuvé le montant. Nous avons aussi réglé le problème de l'étanchéité du toit et avons remplacé le chauffage original par un chauffage à pellets. Aujourd'hui, nous n'avons plus vraiment fait d'entretien, ou seulement ce qui était nécessaire. Le cas échéant, nous referions certainement un peu l'intérieur mais les murs et le concept lui-même ne peuvent pas être changés. Et qui dit changements profonds, dit « il faut se mettre aux normes » et aux Jardilletts 18, il faudra refaire beaucoup de choses. Pour votre deuxième point, il y aura toujours du trafic mais au moins sans heure de pointe de 08 h 00 à 08 h 15, car la majorité des parents ne vont pas monter les enfants qui devraient déjà être à l'école, ils resteront en bas. Naturellement, comme ma collègue l'a dit, il y a des parents qui, pendant une année ou deux, ont un enfant qui va dans le haut, et l'autre dans le bas, c'est en effet possible. De toute manière, nous ne pourrions malheureusement jamais contenter tout le monde. Je pense cependant que cela reste une exception et pour ces parents-là, ça sera dans le passage d'un à deux ans. Pour votre troisième question, pouvez-vous me la rappeler ?

**M. Ramsbacher Laurent.** La relation entre les activités scolaires et le village non résolue, c'est un des points qui était ressorti durant la présentation de la variante proche de celle qui est aujourd'hui considérée. **M. Zeller Thomas, CC.** Dans le futur, cela sera tout de même réalisé car toutes les activités scolaires seront en bas. Une sorte d'espace récréation, qui sera d'ailleurs le samedi et dimanche un nouvel espace de récréation pour la population, avec un belvédère sur le lac sera à disposition. Je sais que les enfants et les élèves de l'école font de temps en temps des activités, surtout au niveau de la crèche, avec le home Beaulieu par exemple. Il est tout à fait possible d'envisager cela avec les élèves autant qu'avec la crèche. D'ailleurs les élèves se baladent toujours, notamment avec le sport, aux alentours du Centre Sportif. Dès que ces derniers vont dans la nature, c'est vers la forêt en haut, ils y passent leur journée, ils y ont leurs campements, que notre voirie a aidé à construire d'ailleurs, ou alors ils font des grillades, etc. Ainsi ils se dépensent comme ils le peuvent, contrairement à d'autres écoles qui sont vraiment au centre d'une ville ou d'un village.

**M. Monnier François.** Une petite question : concernant l'éventuelle vente du collège des Jardilletts 18, a-t-il été pris en considération les coûts initiaux du projet ? En l'occurrence, nous aurions pu imaginer prendre au départ le projet initial et soustraire les coûts d'une vente éventuelle du bâtiment des Jardilletts 18. Cela aurait donné une concentration plus économique pour la gestion à long terme du projet. **M. Mauri Rocco, CC.** Je tiens à apporter une précision car j'ai l'impression que nous sommes en train de mélanger les choses. Aujourd'hui, une proposition pour le moins concrète vous est faite pour l'organisation des activités scolaires. Effectivement, le Conseil communal étudie d'autres possibilités, dont celle impliquant un remaniement du bâtiment du STPA dont le projet est aujourd'hui au stade de pourparlers. Dans le cadre de ce qui a déjà été débattu en séances du Conseil Général, et sauf erreur de ma part, une motion socialiste souhaitait l'intégration d'une véritable mixité sociale avec ce bâtiment du STPA : ce qui sera le cas dans le projet en cours d'élaboration. Aujourd'hui, il y a un projet qui en est toujours au stade de

pour parler avec une entité tierce, une société coopérative, afin d'avoir une vraie mixité sociale, notamment avec les personnes âgées, des habitations à loyers modérés ainsi qu'éventuellement l'accueil du pré/parascolaire. Donc finalement, c'est une option supplémentaire qui fait actuellement l'objet de négociations et ne peut pas être encore communiquée car non validée de manière définitive. Ainsi, d'autres options sont étudiées. Maintenant, la problématique de la crèche, je veux bien entendre les souhaits, le Conseil communal en a également, mais si j'écoute la responsable de la crèche, et si je regarde sur Google Maps, il en va de sept minutes à pieds, encadrés par une équipe de professionnels, qui plus est dans l'intérêt des enfants, je pense que les 1H et 2H iront toujours accompagnés quoi qu'il se passe et où qu'ils soient, mais aujourd'hui se sont les options proposées. Nous ne devons pas tout de suite hypothéquer aujourd'hui l'avenir. Je vous rappelle en effet qu'il y a d'autres projets, qui concernent aussi les finances et, pour lesquels j'anticipe déjà un point qui viendra, notamment celui de la fusion, pour lequel nous espérons vous voir nombreux demain soir à La Tène. Nous avons également des projets dans le cadre de la fusion de communes, qui sont d'ordre financier pour le développement futur en fonction des enfants aussi. Ces projets feront peut-être l'objet d'une discussion à plus grande échelle à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Aujourd'hui, il y a des options où le Conseil communal ne peut pas encore communiquer l'avancement du projet qui en est au stade de pourparlers. Mais effectivement, le STPA reste une option qui pourrait, le cas échéant, recevoir l'accueil parascolaire et, pour l'instant, le bâtiment des Jardillets 18, qui a été partiellement rénové, remplit une des tâches et exigences que nous avons à son égard. Laissez-moi vous rappeler que nous avons la chance d'avoir, à l'école d'Hauterive, notre propre crèche, ce qui n'est pas forcément le cas des autres communes. Il se pourrait aussi qu'un jour la volonté des autorités ne soit plus celle d'aujourd'hui de maintenir notre propre crèche et éventuellement défavorable à l'idée d'avoir une crèche communale. Nous devons ainsi nous concentrer sur ce qui a fait l'objet d'explications en long et en large, à travers et en détails, et ne pas commencer à mélanger des questions d'ordre financier avec celles de la vocation future du STPA ou des Jardillets 18. Les Jardillets sont aujourd'hui un projet concret. Je vous prie ainsi de garder les questions uniquement portées sur ce projet du complexe scolaire qui est soumis au vote. **M. Zeller Thomas, CC.** De plus, nous pouvons vous le dire, au niveau de l'interaction, nous avons la salle polyvalente, dans le bâtiment B, qui pourrait être louée par des privés, des associations, les élèves l'utiliseront durant les heures scolaires, à midi elle peut devenir une salle à manger. Nous pouvons ainsi bien imaginer des solutions ensemble avec les gens du village.

**M. Boss Joël.** J'ai deux questions : premièrement, est-ce qu'un bureau sera mandaté par le Conseil communal dans ce projet ? Deuxièmement, concernant le crédit d'élaboration du projet d'ouvrage sur lequel nous avons voté de CHF 500'000.-, est-ce incluant la procédure de demande d'autorisation, est-ce qu'il est tenu à ce jour ? **M. Zeller Thomas, CC.** En un mot, oui nous l'avons en permanence, c'est le même bureau que nous avons payé pour le concours d'architecture. Peut-être durant la phase de construction, nous devrions changer et prendre plutôt un ingénieur au lieu d'un bureau d'architecture, nous verrons bien. Il est néanmoins sûr que le Conseil communal est composé de miliciens et qu'il est de notre devoir de s'occuper de telles choses. Pour le crédit de CHF 500'000.-, que vous avez autorisé, avec lequel ce projet a été élaboré, il sera presque entièrement utilisé il me semble. J'avais expliqué à la Commission Financière, ou une autre commission, il y a le titre qui dit jusqu'à l'autorisation ce qui était malheureux. J'ai fait mea culpa et c'est en effet nous qui avons mal formulé : ça ne veut pas dire le permis de construction, car sinon nous l'aurions écrit. Pour l'autorisation, nous pensions dans le temps à la légalisation du terrain, car il faut modifier la somme susmentionnée de la parcelle de l'école, il s'agissait de cela. C'était ainsi une mauvaise formulation sur le titre du budget et je vous demande de m'en excuser.

**M. Poglia Lorenzo.** J'en profite pour remercier très chaleureusement l'équipe de Mme Maud Morey, c'est un honneur renouvelé tous les jours, matins et soirs, d'amener les enfants et les ramener par la suite, ils ont un sourire hallucinant, et ce certainement grâce à votre équipe, merci beaucoup. Également, à cause de ce site, qui est vraiment magique aux Jardillets, on me dit à l'oreillette qu'il y aurait peut-être même quelques aménagements supplémentaires pour la biodiversité ayant un lien avec la pédagogie. Pour ma question, je

ne suis juste pas sûr d'avoir compris au niveau du budget, est-ce qu'une petite partie servira aux rénovations des Jardillets ou non ? **M. Zeller Thomas, CC.** Ceci n'est pas prévu spécifiquement. Mais je pense, au vu des frais que cela engendre, que nous pourrions le faire avec les frais de fonctionnement.

**M. Britz Andreas.** Je me permets de faire un commentaire sur le déplacement des élèves et des enfants à la Souris Verte. Si vous prenez le parcours jusqu'aux Jardillets 18, donc en passant devant le bâtiment communal ici, puis le STPA, vous êtes à 450m et si vous prenez les escaliers, en face de l'éco-point, vous êtes beaucoup plus près. Si vous prenez les distances entre l'école primaire et le Centre-Sportif, vous êtes à 700m, je crois selon Google Maps. Ces déplacements sont très bons pour les enfants, ils doivent bouger un peu, et si je prends une distance entre le bâtiment de Rouges-Terres 21 et jusqu'à n'importe lequel de ces bâtiments, jusqu'à l'école ça sera 850m, ce qui est un chemin tout à fait faisable pour un enfant car cela n'est pas trop loin et en plus cela les fait bouger. Ensuite, je me permets cette petite remarque, ainsi ce n'est pas un plateau statique, c'est une place de jeux.

### ***Préavis des Commissions***

**Mme Steullet Wintgens Nathalie, Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire.** Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, la Commission d'Urbanisme s'est réunie le 31 janvier 2023 avec les Conseillers communaux, Monsieur Zeller et Monsieur Zürcher, nous avons suivi la présentation par les deux architectes de l'Étude Berchier, comme ce soir, et avons eu quelques questions du même ordre que celles de ce soir. Ainsi nous avons obtenu nos réponses, et avons voté à l'unanimité des membres présents favorablement à ce nouveau projet.

**M. Ramsbacher Laurent, Commission Financière.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Commission Financière s'est réunie le 06 février 2023. Le 5 décembre 2022 la commission financière avait pris note de l'arrêt temporaire du projet du complexe scolaire pour des raisons financières. Le projet aux coûts inflationnistes se devait d'être repris avec du recul. Ce sujet a pris l'entier de cette réunion.

Suite à un rappel du conseiller communal en charge du dossier sur l'historique du projet, le bureau d'architecte Berchier nous a ensuite développé la démarche pour la revue de projet durant ces 2 derniers mois afin de le rendre viable économiquement. Depuis septembre 2022 le chiffrage est fiable. Malgré cela le montant avoisinant près de 29 millions avec le projet complet fût une surprise. Pour les économies il a fallu se rapprocher de la partie la plus onéreuse du projet, c'est-à-dire sur la crèche et de la partie parascolaire située dans le socle du bâtiment. Pour les architectes, cela reste un projet complexe. Avec cette modification, l'inconvénient est de ne plus avoir le regroupement des activités, mais simplifie aussi les contraintes entre les petits et les grands écoliers. La commission s'est demandée si des économies n'auraient pas pu être faite ailleurs et notamment sur l'enveloppe, les honoraires, ou la simplification du bâtiment avec sa structure, étant de gros montants. Selon analyse, il y avait 1.2 millions à économiser et insuffisant. Concernant le bâtiment NORD avec l'étage en moins les conséquences sur le projet initial sont importantes. Outre la séparation de la crèche et du parascolaire, la prise des repas de midi fera déplacer les enfants aux Jardillets. Le Conseil communal nous indique également qu'il était important de laisser la possibilité d'ajouter un étage supplémentaire ultérieurement. Concernant l'énergie, il nous est assuré par les architectes que même si le collège ouvre avant l'arrivée du CAD, un chauffage sera maintenu après les travaux sans coûts supplémentaires, excepté le mazout. Sur demande, la commission a également obtenu quel était le manque à gagner de la non vente des Jardillets. La somme se monte à CHF 2.7 millions.

Dans la présentation des architectes, les coûts sont présentés en CFC2 (précision à 2 chiffres) en lieu et place de CFC1, moins détaillé. Les environ CHF 22 millions concernent la construction moins les frais d'études mais avec l'amortissement des 2 anciens bâtiments. Le planning à ce jour glisse de 2 mois, mais absorbable. Les 19 questions posées par la commission ont été à la fois sur le coût du projet, conjoncturelles, le suivi du projet et

technique. Pour les coûts du projet la commission souligne la grande variabilité des montant annoncés depuis 2019, se situant entre CHF 11 et 29 millions, pourcentages inclus. Bien que ceux-ci se soient stabilisés depuis septembre 2022, cela reste une inquiétude. La conjoncture a aussi sa part de nuisance dans du projet, et notamment avec les indices à la construction qui ont augmenté de 15% pour un bâtiment de ce type. Les matériaux et l'énergie en sont les principaux responsables. Le suivi de projet n'est certes pas aisé et le temps à disposition n'est pas élastique. Cela a eu pour conséquences en début de projet d'avoir sous-estimé le montant du projet pour environ 2.7 millions (plus-value). Il est important pour la commission que le CC soit soutenu par un organisme indépendant (BAMO) qui suit l'évolution des coûts. Le CC nous l'assure dans cette commission. Pour la partie technique financière, la commission s'est arrêtée principalement sur les intérêts intercalaires (intérêts à payer sur les sommes empruntées avant la prise de possession du bien), et les amortissements des deux bâtiments qui seront démolis. Nous avons demandé si les intérêts intercalaires pouvaient être entrepris par mutualisation par le syndicat EORÉN.

Sans réponse en séance, le point a été repris ensuite par l'administration. Ensuite l'amortissement prévu des 2 bâtiments à démolir était prévus sur une trentaine d'années et intégré au crédit-cadre. La commission a déploré cela, car tant les normes comptables que la loi cantonale sont assez claires sur ce sujet

En effet, l'amortissement doit être comptabilisé lors de la destruction des bâtiments et doit être revu au risque d'un amendement au CG. Afin que la somme d'amortissement soit moins importante nous avons proposé de mieux valoriser le terrain, actuellement à CHF 0.-/m2.

Le sujet étant technique ce point a également été pris ensuite à la séance de la commission par notre CC et l'administration.

L'ensemble des questions posées par les membres de la commission ont trouvé une réponse claire de la part du Conseil communal. Néanmoins, 2 points sont restés ouverts concernant les intérêts intercalaires et les amortissements.

Au final, la commission vote à la majorité et une abstention le rapport du CC.

Tout l'exécutif est remercié pour sa participation à la séance de la commission financière et tout particulièrement le Conseiller communal en charge du dossier du complexe scolaire secondé par le conseil communal.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

### **Avis des partis politiques**

**M. Christinat Patrick, PLR.** Le Groupe PLR approuve le rapport du Conseil communal à l'unanimité.

**M. Poggia Lorenzo, Les Verts.** Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du complexe scolaire définitif. Nous louons la qualité du projet et la maturation de celui-ci en particulier concernant les zones vertes dévolues aux élèves maintenant que le socle n'est plus au programme architectural, la végétalisation des surfaces disponibles des toits, une plus grande usabilité et polyvalence des salles, l'allègement du programme et l'amélioration globale du bien-être pour les élèves, la qualité portée au patrimoine altariapien repris de différentes manières (pierre d'Hauterive, horloge), ainsi que le respect de l'intention architecturale première du projet. Avec le maintien de la crèche aux Jardillets, et le déplacement du parascolaire, la décision proactive du conseil communal a permis de ramener le coût de la construction aux valeurs approximativement annoncées ceci malgré un contexte actuel difficile des prix de la construction. Néanmoins, cette même décision contrevient à l'idée première de centralisation des programmes. Argument principal qui avait

clairement été communiqué et valorisé à la population. Le groupe des Verts est sensible à ce que ce qui avait été communiqué et promis, soit tenu, ceci par loyauté envers nos concitoyens et pour garder le soutien et la confiance de ces derniers. De plus, le projet actuel ne répond pas au problème de flux de parents et d'élèves qui continueront de jouer avec les lois quantiques pour se trouver à deux endroits en même temps lorsqu'ils ont plusieurs enfants à déposer. Et le ballet des voitures dans les différents goulets du village restera le même. In fine, le déplacement de l'accueil écolier et du parascolaire aux Jardillets entraînera aussi des flux piétonniers d'élèves dans le village qui devront slalomer entre les voitures, accroissant ainsi les risques en termes de sécurité routière. Pour résumer, le groupe des Verts en date du 14 février a voté à la majorité le crédit pour le nouveau complexe scolaire. Mais déplore que le projet proposé ne corresponde plus à ce qui a été communiqué et promis à la population. Nous recommandons donc vivement et urgemment de considérer les aspects accueil écolier/parascolaires et flux des parents et des enfants, en parallèle du projet du nouveau complexe scolaire. Et pour ce faire nous demandons au conseil communal de chercher activement toutes les solutions qui peuvent se profiler telles que :

- Étudier et produire un cahier des charges de la parcelle du STPA qui permettrait d'accueillir une crèche et/ou un espace pour le parascolaire ;
- D'utiliser les salles de travaux manuels/couture et la salle polyvalente (rythmique) hors des heures scolaires pour le parascolaire et l'accueil ;
- Ou encore d'envisager un espace temporaire d'accueil et parascolaire sur le parking du STPA. Ces mesures permettraient une réconciliation avec l'idée première de centralisation des programmes tel qu'initialement présenté en votation. Merci de votre attention pour ce oui des verts au complexe scolaire sans en oublier l'intention première de centralisation des programmes.

**M. Boss Joël, Verts'Libéraux.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, La séance de préparation des Vert'libéraux sur le sujet du complexe scolaire fût une des plus compliquée de la jeune histoire de notre groupe. En effet, le projet remanié en profondeur par le Conseil Communal nous a rendu la tâche difficile. Si nous avons bien accueilli l'arrêt temporaire du projet pour revoir les coûts à la baisse, il en va tout autre pour la revue du concept. Le groupe des Verts-Libéraux ne comprend pas la décision prise par le Conseil Communal. En effet, il se détourne non seulement de la volonté du Conseil Général de regroupement des activités pré-, para- et scolaires, pour rappel validé à 24 voix et une abstention. Mais il se détourne surtout totalement de la volonté populaire qui avait confirmé par référendum à 60% la variante choisie par le Conseil Général. Le Conseil Communal fait fi de l'essence même de ce projet ! A cela s'ajoute un historique peu brillant : à savoir l'importante différence de prix annoncée entre 2019 et décembre 2022, passant du simple au double à cause d'une mauvaise estimation. Tout cela est peu rassurant pour la suite de cet important chantier, et ce malgré une toute relative stabilisation des coûts. Le projet et l'implantation choisis lors du concours reste le meilleur choix. Le groupe Vert-Libéral en est convaincu. Dans ce sens, nous aurions souhaité une variante moins luxueuse du projet lauréat, certes plus chère que le projet présenté, mais qui aurait économisé sur des détails intérieurs, la structure voire l'enveloppe. Cette économie aurait pu avoisiner les 1.2 millions comme avancé par le bureau Berchier en commission financière. Ce n'est certes pas suffisant, mais cette construction majeure ne doit pas être bradée pour des raisons de temps, quelques mois, alors qu'elle sera encore bien présente dans 50 à 80 ans. En séparant la crèche et le parascolaire, le Conseil Communal va induire des frais d'entretien supplémentaires propre aux deux sites et il ne facilitera pas l'accès des parents. Nous pensons ici particulièrement aux familles vivant dans le bas du Village. Les Verts-Libéraux ne croient pas non plus à l'ajout d'un étage construit ultérieurement. Les coûts pour rehausser ces deux bâtiments seront disproportionnés. Bien sûr le temps presse pour le Conseil Communal et il faut rapidement voter ce crédit afin d'entreprendre les travaux. Bien sûr l'EORéN attend cette construction et le projet de fusion complique encore les choses. Ne pensez-vous pas que nos futurs concitoyens de Laténa voudraient un projet bien ficelé, plutôt qu'un demi projet avec des

sous-projets futurs qui génèreront des coûts importants ? Le groupe pense que le Conseil communal a pris un grand risque dans cette seule variante. Malgré cette pression du temps et du besoin bien réel de ce complexe scolaire, le groupe Verts-Libéral a voté contre ce rapport à l'unanimité.

**M. Britz Andreas, PS.** Le Parti Socialiste s'est réuni lors de sa séance du 13 février 2023 et a un peu regretté que la centralisation des écoles ne se fasse pas, car il a effectivement été constaté des problèmes économiques qui ne peuvent être niés. Les augmentations de coûts liées à ce projet, notamment avec les demandes liées aux salles de classe supplémentaires émises par l'EORéN, font que nous ne pouvons pas suivre le projet initial comme prévu. Les restrictions budgétaires ont été très bien comprises et que le budget d'investissement de 30 millions n'est pas faisable pour notre commune, ce n'est pas supportable pour les finances de notre commune. Il faut vivre avec la réalité. Nous saluons la possibilité de l'agrandissement de l'école en terme de futures salles de classe. Nous avons une demande pour le Conseil communal : la communication. En effet, la communication avec la population devra être rapide et fiable, une communication qui se fera en détails pour être sûrs que les citoyens n'aient pas de questions, qu'ils ne soient pas en proie à l'incertitude. Lors de notre séance, nous avons accepté ce projet à l'unanimité des membres présents.

### ***Lecture de l'arrêté.***

#### **Votes**

**Oui :** 24

**Non :** 3

### ***Majorité de 2/3 des membres présents***

#### **5. Fusion – point de situation**

**M. Mauri Rocco, CC.** Je serai très bref. Le comité de pilotage nous a invité, tout comme nos collègues des trois communes voisines, pour une séance d'information demain. Les travaux suivent leurs cours mais je ne veux pas vous enlever le suspens qui sera au rendez-vous cette nuit. Nous vous attendons tous et toutes nombreux à la salle de l'Espace Perrier à La Tène à 19 h 00.

#### **6. Communications du Conseil communal**

**M. Gerber Alain, vice-président du CC.** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les travaux des Jardillets vont commencer le lundi 06 mars 2023 pour une durée de deux mois jusqu'à fin avril en principe. La route sera totalement fermée, l'aspect piéton sera garanti et l'accès au bien-fonds sera également garanti durant toute la durée des travaux. La décision de fermer complètement la route a été prise pour des questions de sécurité et rapidité des travaux, ainsi nous gagnons à peu près trois à quatre semaines.

**Mme Steiger Burgos Martine, Présidente du CC.** Pour ma part, j'ai aussi quelques communications à vous faire. Vous savez que je suis en charge de l'école provisoire. Maintenant que le crédit a été accepté, l'école provisoire va pouvoir continuer à être planifiée et les containers vont être amenés à partir du mois d'avril sur le site du Centre-Sportif. Vous n'avez pas dû voter de crédit pour l'école provisoire car elle est entièrement prise en charge par l'EORéN. Comme vous le savez, au Centre-Sportif, nous allons perdre un certain nombre de places de parc. Pour faire un peu le tri dans les véhicules qui aujourd'hui occupent ce parking, des horodateurs vont être installés sur le parking en chaille, à l'ouest du terrain de foot. Sur le parking principal, du Centre-Sportif, le parcage deviendra également payant.

D'ailleurs au niveau loisirs et culture, voici quelques informations : La marche intercommunale aura lieu cette année le 03 juin 2023 avec les communes discutant en vue de la fusion, donc Enges, La Tène, St-Blaise et Hauterive. La fête du 1<sup>er</sup> août aura lieu cette

année à St-Blaise, également co-organisée par les quatre communes et le passeport vacances intercommunal, organisé également par les quatre communes, aura lieu pendant les vacances d'automne du 02 au 05 octobre 2023.

Par ailleurs, nous fêtons cette année le 175<sup>ème</sup> anniversaire de la République et, à cette occasion, la commune d'Hauterive, comme de nombreuses communes dans le canton, accueille une pièce de théâtre « La démocratie en procès », cette pièce de théâtre sera donnée ici-même le 31 mars 2023 à 20 h 00. C'est une pièce de théâtre interactive et ludique, d'une durée d'environ 01 h 00, elle est interprétée par une comédienne royaliste et un comédien révolutionnaire. Le public prend une part active dans la pièce et c'est le juré du procès, il devra voter aussi, comme vous aujourd'hui. Le texte est d'Orane Burri et la mise en scène de Raphaël Tschudi.

Enfin dernière communication : comme vous l'avez peut-être lu sur notre site internet, l'Association « Vel Africa » organise une collecte de vélos usagés. C'est très simple, l'Association vient chercher les vélos dont vous n'avez plus besoin, donc chez vous à domicile, pour autant que vous soyez inscrits jusqu'au 26 février 2023. Les informations se trouvent sur notre site internet.

## 7. Questions et divers

**M. Tillé Yves, Président du CG.** Pour la sortie du Conseil Général, je vous propose de visiter la nouvelle exposition du Laténium sur le site de La Tène. J'ai eu l'occasion de la visiter, et à cette occasion, le musée du Laténium a sorti de ses archives toutes les découvertes archéologiques de La Tène : cela vaut vraiment le coup d'œil, rien que pour le site archéologique exceptionnel. La date est encore à préciser mais cela se donnera durant le mois de septembre. Y'a-t-il d'autres divers ?

**M. Poglia Lorenzo.** Reprenant une Motion des Verts'Libéraux faite par le passé, nous aimerions savoir quelles mesures urgentes seront prises sur la place du village pour éviter que le cheminement piétonnier devant la boulangerie soit entravé par les voitures parkées. En effet, régulièrement les voitures de par leurs tailles et leur parcage entravent gravement le cheminement des écoliers qui doivent s'aventurer sur la route sans visibilité, des personnes à mobilité réduite, ou encore les personnes peu alertes. Nous aimerions également poser cette question de l'entrave du cheminement piétonnier pour les trottoirs ailleurs sur la commune comme par exemple sur la route des Rouges-Terres.

**M. Mauri Rocco, CC.** Comme déjà mentionné, il s'agit d'une question pour notre collègue absent ce soir et dont je suis le suppléant. Ce que je peux vous dire est que la problématique liée au centre du village fait l'objet d'une analyse depuis de nombreux mois, voire des années et que, ce n'est pas quelque chose de nouveau pour le Conseil communal et nous en prenons note. Je prends également note de la remarque concernant les Rouges-Terres et vous invite, le cas échéant, et si vous avez d'autres remarques, à nous en informer ainsi que notre Administratrice, soit via notre agente de sécurité, qui pourra nous aider à rappeler les règles de bienséance, de circulation ainsi que de sécurité. Mais je prends note et je rappelle que pour tout ce qui concerne le centre du village, cela fait l'objet d'une analyse depuis longue date de la part du Conseil communal.

**M. Wintgens David.** Si l'on se réfère au site de l'Administration, qui s'appelle « Prix électricité Bulcom.admin.ch » il s'avère qu'Hauterive, par l'intermédiaire des services VITEOS, distribue de l'électricité au prix pratiquement le plus cher de Suisse avec trente-trois centimes par kWh. VITEOS a augmenté ses prix de 52% cette année, contre 19% pour le Groupe E et 40% pour Eli10. Si nous regardons par contre les prix de rachat de l'électricité solaire, c'est l'inverse : VITEOS fait partie des groupements qui offre le prix le moins attractif. Pour le prix de cette électricité, il n'a augmenté ses prix que de 25% alors qu'Eli10 a augmenté ses prix de 76%, c'est le prix par exemple à dix-huit centimes contre treize centimes pour VITEOS. Les conseillers généraux des communes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont demandé à ce que leur Conseil communal intervienne auprès du Conseil d'administration de VITEOS pour demander à ce que le prix de rachat de leur électricité solaire soit plus élevé. La question que je vous pose est : est-ce qu'Hauterive a une voix auprès de ce Conseil d'administration ? Et si la réponse est non, cela est-il quand



même possible que vous preniez contact avec le Conseil d'administration pour leur communiquer leur mécontentement et demander à ce que le prix de rachat de l'électricité solaire soit plus élevé ? **M. Gerber Alain, CC.** Le Conseil communal prend bien note. La commune d'Hauterive possède une ou deux actions mais nous n'avons pas de siège au Conseil d'administration. Il est vrai que nous sommes un peu otage du groupe VITEOS. Ainsi nous pourrions nous joindre aux demandes des communes et des villes. Quoique, pour les villes, si VITEOS fait un gros bénéfice, cela donnera des rétributions aux actionnaires et ira donc directement dans les comptes des villes, ce qui améliorera leurs finances. Je tiens à dire que je suis content que les villes fassent ces démarches-là.

**Mme Steullet Wintgens Nathalie.** Il s'agit d'une question que nous avons eu suite à notre décision lors de la séance du Conseil Général de faire en sorte que les PV soient pris par les commissionnaires et non plus par les employés de commune. Nous nous sommes dit, finalement, les présidents y gagnent un peu plus en tant que présidents des commissions. Ne serait-ce ainsi pas légitime que, vu certaines commissions comme par exemple la Commission Financière, de rétribuer de manière un peu plus généreuse la prise des PV au sein des grandes commissions ? En cherchant sur le site de la commune, nous sommes tombés sur un arrêté communal qui date de 2016 et où il est mentionné que pour les vacations allouées par séances au nom du Conseil Général, les commissions, les présidents, les rapporteurs et secrétaires reçoivent CHF 40.-, ce qui n'est pas le cas sur nos bulletins de fin de mois. Ainsi nous ne savons pas s'il s'agit de quelque chose qui est toujours d'actualité, donc cet arrêté. Car sinon notre question ne serait pas légitime avec ce surplus de CHF 10.- pour les PV mais aussi pour les rapporteurs et nous avons l'impression que ça n'est pas quelque chose qui est effectif à l'heure actuelle. Ainsi notre question est : est-ce que cet arrêté est toujours valable, et si oui, comment ? **M. Mauri Rocco, CC.** Nous prenons note de ce qui vient d'être dit et nous en discuterons lors de la prochaine séance du Conseil Général le cas échéant.

**Mme Gillard Michèle.** Concernant l'arrêt de bus, il y a des dessins, qui sont faits par les écoles, qui datent de 2005-2006 donc on approche des vingt ans, serait-il possible que cet espace-là soit réutilisé, et pourrions-nous engager les écoles pour refaire des dessins et envisager quelque chose tournant chaque année avec peut-être un nouveau thème pour un peu éveiller cet arrêt de bus ? Je pense que les élèves ayant fait ces œuvres ont atteint un certain âge et ne seraient pas vexés si nous remplaçons leurs œuvres d'arts par quelque chose d'un peu plus dynamique. **M. Zeller Thomas, CC.** Merci beaucoup pour cette remarque, nous en avons pris note et nous nous renseignerons auprès des enseignants.

**Mme Gillard Michèle.** Concernant l'éclairage nocturne, est-ce que, maintenant que nous approchons gentiment de l'été, est-ce qu'un bilan d'éclairage nocturne sera fait ? Est-ce qu'une stratégie sera mise en place pour l'année prochaine ? Et vu que l'éclairage est relativement un bien moins cher, nous pourrions envisager, en fonction des quartiers, de décaler les heures d'éclairage ? Au final, ma question est : quelle est la stratégie, la vision, actuelle du Conseil communal concernant cet éclairage nocturne ? **M. Gerber Alain, CC.** Le Conseil communal avait décidé, au lancement du nouvel éclairage public, de couper la lumière entre 22h00 et 06h00, qui sont les heures de tranquillité. Il y a eu de nombreuses réactions, entre autres de parents dont les enfants qui sortent de l'école et qui sont un peu excentrés du centre du village, qui devaient aller ramener les copains/copines à l'arrêt du bus en voiture plutôt qu'à pied. D'autres, comme les personnes âgées, qui ne se sentaient pas en sécurité donc, suite à cela, nous nous sommes approchés de la personne avec qui nous avons mis en place l'éclairage public et avons décidé de diminuer entre 22h00 et 23h00, la luminosité par deux puis de 23h00 à minuit de la diminuer une fois de plus par deux. Après, l'idée du Conseil communal est de rester dans ces zones-là. Certaines zones ont été complètement éteintes, entre autre les luminaires qui sont depuis le quartier de la Route de Champrévères en direction de Neuchâtel depuis le dernier immeuble jusqu'à la frontière de Neuchâtel, ces luminaires-ci sont entièrement éteints puisque la ville de Neuchâtel est totalement éteinte. Nous avons voulu également éteindre un bout au niveau des Rouges-Terres mais le problème est que les passages piétons entre Neuchâtel et Hauterive empêchaient la suppression de l'éclairage. Pour le port, il est éteint durant la nuit,

ainsi tout n'est pas similaire au sein du village tout entier. Maintenant si vous voyez les choses qui nous ont été rapportées, il paraît que les Dazelets sont encore allumés la nuit : cela s'agit d'une erreur. En effet, il s'agit de 350 points lumineux, et il faut aller cliquer dessus pour modifier le système, donc c'est relativement conséquent comme travail. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas le faire mais il y a en effet certains points qui ont été oubliés comme par exemple le luminaire se trouvant dans ma rue s'éteint à 22h00, donc je n'ai pas de privilèges, et il se rallume à 05h45, au lieu de 05h00 pour le reste du village. Ainsi, oui nous ferons un bilan, c'est vrai que cela peut paraître un peu étrange mais nous avons la particularité de pouvoir maintenir l'éclairage des passages pour piétons et cela donne une impression de luminosité tout de même assez importante. Les quartiers où il n'y a pas de passages piétons, c'est vrai qu'il y fait vite très sombre. Ce que nous pourrions faire serait de supprimer des passages piétons afin de supprimer certains points lumineux.

**M. Britz Andreas.** Nous avons aussi un point lumineux un peu plus étrange que le reste car vers le chemin qui passe vers le tennis qui est proche du Centre-Sportif, ce luminaire est allumé toute la nuit. Est-ce qu'il l'est dans le cadre de l'éclairage nocturne ? Car il y a des chiens, des chats qui passent tout près mais pas vraiment de personnes, du moins pas de celles qui se baladent avec leur chat. Si nous pourrions trouver une solution afin de ne plus avoir de lumière sur ce chemin durant la nuit ? Non pas pour des questions d'énergie, mais plutôt car cela ne montre pas un très bon exemple. **M. Poglia Lorenzo.** Dans le sillage de ce qui s'est dit, en particuliers concernant la pollution lumineuse, passablement de lampadaires semblent illuminer des zones qui ne sont pas nécessaires. Ainsi la végétation, une bonne partie de zones nécessitant peu de lumière et aussi, je dirai, au hasard, qu'il y a aussi une bonne partie des habitants, et cela peut être désagréable. Dès lors, nous aimerions savoir s'il serait possible de faire un contrôle de toute la pollution lumineuse du village, pollution à la fois publique et privée. À titre personnel, j'économise passablement d'énergie car je n'ai pas besoin d'être éclairé la nuit grâce au Centre-Sportif. Aussi, certaines lumières privées de certains bâtiments sont très dérangeantes. Ainsi nous nous sommes dit qu'avec une analyse cohérente du tout car le fait que le projet concerne surtout l'éclairage public ne prends pas en compte d'autres sources lumineuses. **M. Gerber Alain, CC.** Comme vous l'avez très bien dit, la Commune ne possède aucun moyen de faire éteindre les lumières aux gérants. Les gérances, à moins que nous modifions le Règlement Communal, sont soumis au Droit privé. Pour ce qui est de la pollution lumineuse vis-à-vis des voisins, nous devons atteindre certaines normes de luminosité sur les voies de circulation. Donc à un certain moment, à moins de doubler peut-être les mâts le long des chemins afin de diminuer la largeur des fuseaux lumineux, il n'existe pas d'autre solution. Lorsque l'étude a été faite, il y avait eu un voisin, à la Ruelle des Fins, qui travaillait aux Ponts et Chaussées, qui avait félicité M. Bourquin en insistant que depuis qu'il y avait les nouveaux luminaires, il avait beaucoup moins de lumière chez lui. C'est inévitable en étant à côté d'une voie de circulation, nous serons obligatoirement gênés un minimum. Nous avons eu quelques petits soucis à cause des passages piétons car à certains endroits n'étaient pas assez éclairés et avons dû y augmenter la puissance afin d'être aux normes. La Commune fait quelque chose de nouveau, et si nous ne sommes pas aux normes alors qu'un accident se produit, le Conseil et moi-même, aurons un risque d'être attaqués au Tribunal. Concernant les puissances, nous avons même déjà pu diminuer énormément ces dernières dans les endroits où il y avait déjà des LED. **M. Poglia Lorenzo.** Et les caches ? **M. Gerber Alain, CC.** Alors, pour les caches, nous pouvons en mettre à tous les luminaires il me semble. Cependant, je ne pense pas que cela en vaille la chandelle de faire un budget de CHF 150.- à CHF 200.- par luminaire, voir 300 luminaires, donc environ CHF 60'000.- /70'000.- plus la pose, ainsi je pense que nous pouvons déposer CHF 100'000.- en plus. Maintenant, j'ignore si cela est réellement efficace... Je veux dire, nous vivons dans une situation certaine et la pollution lumineuse est énormément diminuée comparée à celle antérieure et nous pouvons le voir. Pour ma part, ce qui m'a le plus impressionné, et vous l'avez vu dans la présentation que nous avons faite à la Place du Village, est que le bâtiment était illuminé à tous les étages alors qu'actuellement nous nous arrêtons au premier étage.

**M. Ramsbacher Laurent.** Je tiens à dire qu'il y a eu un bel effort qui a été fait pour ces lumières au niveau du village et j'apprécie beaucoup de pouvoir mieux dormir dans un endroit plus sombre, mais il est vrai que je fais, à titre personnel, beaucoup de demandes auprès des privés, car c'est vrai qu'il y a des bâtiments qui sont extrêmement lumineux, et c'est très impressionnant qu'à 04h00 du matin il y ait des gens qui ont encore la lumière allumée chez eux. Ça ne pose aucun problème mais la partie privée, à la Rebatte par exemple, les 3 à 4 bâtiments à côté de nous, sont éclairés constamment. Tous les bâtiments qui sont sur la ligne de la forêt sont touchés par la lumière privée et non par celle publique. Malgré cela, je remercie tout le monde pour le travail qui a été fourni.

***La séance est levée à 21h25***

**Les rédactrices :**  
**Manuella Sarret**  
**Wendy Kull**

**Le Président :**  
**Yves Tillé**

**Le Secrétaire :**  
**Nabil Ouerhani**